

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-063

OBJET : CENTRE INDUSTRIEL – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES DV N°14, DV N°15 ET DV N°16 - INDEMNISATION ACQUÉREUR INITIAL

DÉLIBÉRATION : 2024-063
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

OBJET : CENTRE INDUSTRIEL – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES DV N°14, DV N°15 ET DV N°16 - INDEMNISATION ACQUÉREUR INITIAL

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville réfléchit depuis plusieurs années au regroupement de l'ensemble de ses centres techniques afin d'en optimiser la gestion. Une des hypothèses émises était celle d'acquérir du foncier à proximité des ateliers municipaux implantés sur une parcelle communale située au 11 rue du Tisserand et cadastrée DV n°13.

Suite à la mise en vente par la société SOGESTIS des parcelles cadastrées DV n°14, DV n°15 et DV n°16, situées aux numéros 5, 7 et 9 rue du Tisserand, la ville a ainsi souhaité saisir l'opportunité d'acquérir ces parcelles, contiguës à la parcelle communale du 11 rue du Tisserand.

La société SOGESTIS devait initialement vendre ce foncier à la société Brodart Packaging. La ville est entrée en négociation avec le vendeur et l'acquéreur initial afin de trouver un accord. Une première hypothèse de partage de foncier entre les deux acquéreurs potentiels a été étudiée. Cependant, les deux projets n'étant pas réalisables conjointement sur ce foncier, la société Brodart Packaging s'est retirée. En contrepartie, la ville s'est engagée à lui rembourser l'ensemble des frais engagés dans le cadre de son projet d'acquisition.

Le montant total des sommes engagées s'élève à 17 352 € conformément à l'état récapitulatif des frais engagés, annexé à la présente délibération.

Il convient ainsi de délibérer pour acter le remboursement de cette somme à la société Brodart Packaging.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le remboursement par la ville à la société Brodart Packaging suite à l'abandon de son projet d'acquisition au profit de la ville des frais engagés à hauteur de 17 352 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024

Annexe délibération 2024 063 du 15 avril 2024

Etat récapitulatif des frais engagés par la société Brodart Packaging :

	Objet	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
1	Etudes de sol	APC Ingénierie	4060 €	4872 €
2	Etude préliminaire pour la construction d'un bâtiment d'ateliers, de stockage et de bureaux	Fabrik Construction Globale	10 000 €	12 000 €
3	Honoraires pour étude de dossier et démarches préalables à l'acquisition	Me Larché Piccoli-Millot Notaires	400 €	480 €
		Total	14460 €	17352 €